

Le 25 juillet 2012

Bertrand PETIT
Conseiller général du Canton
de Saint-Omer Nord
Maire de Saint-Martin-au-Laërt

Monsieur Willy SCHRAEN
Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs du Pas-de-Calais
« La Fosse aux Loups »
Rue Victor Gressier - B.P.91
62053 – SAINT-LAURENT-BLANGY CEDEX

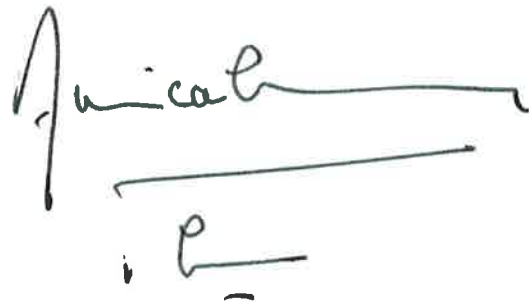
OBJET : Arrêté ministériel - espèces classées nuisibles
N/REF : Cab.M/BP/MK N° 2012-467

Monsieur le Président,

Je me permets de vous transmettre sous le présent pli, la copie de la correspondance que Monsieur Ludovic LOQUET, Maire d'Ardres, Conseiller Général, et moi-même, adressons ce jour à Madame Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, au sujet de l'arrêté ministériel retirant de la liste des espèces classées nuisibles dans le Département du Pas-de-Calais, la belette, le putois et l'étourneau sansonnet.

Je vous en souhaite bonne réception,

Et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bertrand PETIT
Conseiller Général

www.pasdecalais.fr





Saint-Martin-au-Laërt, le 25 juillet 2012

Madame Delphine BATHO
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable
et de l'Énergie
MINISTÈRE
Grande Arche
Tour Pascal A et B
62055 – PARIS-La-Défense Cédex

OBJET : Arrêté ministériel - espèces classées nuisibles
N/REF : Cab.M/BP/MK N° 2012-467

Madame la Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir que la chasse se pratique en France et singulièrement dans le Pas-de-Calais depuis la nuit des temps, forgée au plus profond des racines et des traditions propres à chacune de nos régions.

Quelle soit aimée ou pas, pratiquée ou pas, nul ne peut aujourd'hui contester que la chasse, sous toutes ses formes, est devenue au fil du temps un véritable art de vivre auquel s'adonnent de nombreux français, souvent même comme simples accompagnateurs ou observateurs. De même qu'il ne vous aura pas échappé que cette forme de communion avec la nature est une activité qui pèse économiquement.

Dans ce contexte, notre département fait plus que bonne figure puisqu'il se hisse au premier rang des départements français tant par le nombre de ses chasseurs que par la richesse de sa petite faune sauvage. Ceci est tout sauf le fruit du hasard. La raison en revient certes à la qualité et à la diversité des biotopes mais aussi et surtout à l'action quotidienne et permanente de ces chasseurs passionnés qui gèrent et entretiennent les territoires en bons pères de famille.

Combien de ces territoires seraient aujourd'hui devenus des sanctuaires de nature s'ils ne pouvaient plus profiter et bénéficier du travail et de l'action des chasseurs ? Parmi ces actions, la régulation des espèces classées nuisibles est plus que jamais devenue au fil du temps une nécessité absolue.

Aussi, votre projet d'arrêté ministériel retirant de la liste des espèces classées nuisibles la belette, le putois et l'étourneau sansonnet provoque à juste titre l'incompréhension et la colère légitime de tous les gestionnaires de territoires et acteurs du monde rural dans la mesure où il réduit à néant tout leur travail et risque de provoquer de nouveaux grands déséquilibres écologiques.

Par ailleurs, nous regrettons que votre projet ne tienne nullement compte de tous les arguments rassemblés dans les dossiers scientifiques produits par la Fédération des Chasseurs comme des données et des attestations qui nous sont parfois remises par nos administrés jusque dans nos mairies, précisant que ces espèces sont très largement présentes et causent de nombreux dégâts à la faune sauvage de même qu'elles sont vectrices de maladies.

.../...

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que si vous décidez de maintenir votre décision, vous prendriez le risque de mettre fin à une certaine idée de la « chasse apaisée », ce que nous ne pouvons un seul instant accepter et imaginer.

Nos campagnes ont en effet besoin de calme et de sérénité ou chacun trouve sa place et cohabite en bonne intelligence.

Nous espérons simplement que votre décision n'est pas motivée par la seule idée de satisfaire quelques écologistes intégristes plus à même il est vrai de fréquenter les enceintes juridictionnelles que d'être au côté des vrais acteurs de terrain du monde rural que sont les chasseurs en œuvrant ensemble à la gestion et à la préservation de nos territoires.

C'est pourquoi, nous soutenons pleinement l'action de la Fédération du Pas-de-Calais et de ses chasseurs et vous demandons en conséquence de bien vouloir revenir sur votre décision en maintenant ces trois espèces dans la liste des espèces classées nuisibles.

Persuadés de votre compréhension et dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Bien à Vous,
Bertrand PETIT

B
Conseiller Général
Maire de Saint-Martin-au-Laërt

Ludovic LOQUET
Conseiller Général
Maire d'Ardres
Bien respectueusement

